

DÉCISION

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, branche d'activité professionnelle G «opérateur-trice logistique», organisé par l'Université de Montpellier.

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements.

DÉCIDE

Article 1: La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, branche d'activité professionnelle G « Opérateur-trice logistique », organisé par l'Université de Montpellier est composée ainsi qu'il suit :

- Madame LABROUSSE Mireille, attachée principale d'administration de l'État, présidente, Université de Montpellier, Montpellier
- Monsieur IBERTI Alain, ingénieur de recherche, vice-président, Université de Montpellier, Montpellier
- Monsieur TABART Antoine, technicien des services culturels et des bâtiments de France de classe supérieure, École nationale supérieure d'architecture de Montpellier, Montpellier
- Madame RICHARD Nathalie, attachée principale d'administration de l'État, Université de Montpellier, Montpellier
- Madame BERGER Céline, ingénieure de recherche, suppléante, Université de Montpellier, Montpellier.

Article 2: En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3: Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 18 mai 2026
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Bruno FABRE

